



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Compte Rendu du Conseil Municipal du 1 Août 2019 à 19h00

Présents (12): Mmes Arlette RUIZ, Caroline LECLERC, Françoise GUEMENE, Martine BREMOND, Sandrine FANGUIAIRE, Sylvie CAVALLARO, Mrs Emmanuel HUGOU, Bruno CHALLIER, Laurent ETIENNE, Maurice MATHIEU, Hervé TENSA, Alain THOUROUDE.

Absente excusée (03) : Mrs Jacques CHAIX, Francis MARUZZOLO et Jean Marcel VEGLER.

Absents (04): Mmes Karine OZIEL MALKA, Nadia FRATICELLI et Mrs Nicolas BERNE et Michel PARME.

Ouverture de la séance à 19h15 avec 12 membres du CM présents sur 19.
Présence de Mme Gisèle LOMBARD et de Mme Séverine ANDRE du cabinet BEGEAT.

1 – Secrétaire de séance : Mr. Laurent ETIENNE.

2 – Procurations :

Procuration de Francis MARUZZOLO pour Maurice MATHIEU.
Procuration de Jacques CHAIX pour Arlette RUIZ.

12 Présents, 2 Procurations, 3 Excusés et 4 Absents.

3 – Approbation des derniers compte-rendu :

Le compte rendu du conseil du 24 Juin n'a pas encore été distribué. Le compte rendu sera validé lors du prochain conseil.

4 – Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme :

La parole est donnée à Mme Séverine ANDRE du cabinet BEGEAT, bureau d'études qui nous accompagne dans l'élaboration du PLU. Durant près d'une heure elle présente les éléments du PLU qui doit être arrêté ce soir. Mr. Le Maire insiste sur la qualité du travail réalisé par les élus qui ont participé à la réflexion. La complexité de la commune de Saint Julien a nécessité la tenue de 35 réunions en presque 4 ans.

Avec le POS la commune disposait de 530 hectares de zones constructibles, le PLU propose 70 hectares en zone U et 30 hectares en zone AU soit environ 80% de zones constructibles en moins pour le PLU par rapport au POS ! Et il n'est pas certains que cela satisfasse les services de l'Etat.

Une fois le PLU arrêté, il sera envoyé aux Personnes Publiques Associées. Elles ont 3 mois pour émettre leur avis. L'enquête publique suivra (certainement autour du mois de décembre) puis le commissaire enquêteur aura un mois pour rédiger son rapport.

Le PLU devrait être ainsi opposable dans le premier trimestre 2020.

1-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 01
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l'unanimité.

5 – Achat d'un logiciel de verbalisation :

La parole est donnée à Mme RUIZ. A ce jour la commune ne dispose pas de moyen de verbalisation. Le logiciel ARGELID proposé est le même utilisé par Vinon-sur-Verdon et La Verdrière. Ce logiciel permet, outre le traitement des Procès-Verbaux, de doter la Police Municipale d'un outil sécurisé pour les mains courantes, les enlèvements de véhicules sur la voie publique, divagation de chiens, ...

Coût d'achat et d'installation = 1064,00 € HT + 135,00 € HT annuel.

2-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l'unanimité.

6 – Subvention exceptionnelle de 300€ pour la Boule Montagnette organisatrice du Souvenir Maurice JANETTI :

Lors du Festival Mémoirel, il a été demandé à la Boule Montagnette d'organiser un concours de boules pour le souvenir Maurice JANETTI. Il est par conséquent proposé d'allouer une subvention exceptionnelle couvrant les 300 €.

3-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l'unanimité.

7 – Formation ARPEGE pour l'utilisation du Logiciel de pointage Garderie et Cantine :

C'est une formation pour rappel des bonnes pratiques dans l'utilisation des tablettes pour le fonctionnement du logiciel pour le pointage de la cantine et de la garderie. En effet des erreurs de saisies ont été constatées. De plus cela fait environ 3 à 4 ans que nous disposons de ce logiciel, de nouvelles personnes ont été embauchées, une mise à niveau est indispensable.

Formation d'une demi-journée (4h00) pour une valeur de 636 € pour tout le personnel de la garderie et de la cantine. Tarif révisable au prorata du temps effectif de formation.

4-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l'unanimité.

8 – Tarification location Tables et Chaises pour les particuliers en dehors des salles :

Les plateaux et chaises qui étaient prêtés étaient en mauvais état). La commune a acheté de nouvelles tables et chaises pour les salles. Les plus serviront pour la location aux particuliers. Une caution sera demandée. Après discussion, ce point est ajourné pour trouver un prix de location adéquat.

9 – Fond de concours CCPV :

Le montant du fonds de concours attribué à la commune de Saint Julien par la CCPV s'élève à 55 000 € comme chaque année. Une partie sera affectée à la création de l'aire de Camping-Car. La CCPV demande de délibérer sur le montant proposé.

5-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l'unanimité.

10 – Achat terrains ASTIER Claude :

Plusieurs terrains appartenant à Claude ASTIER sont à la vente. Les montants ont été fixés par l'expert du tribunal de Draguignan. La commune souhaite se porter acquéreuse des deux parcelles suivantes :

- La parcelle AS 44 derrière la cave céréalière pour une surface de 6560 m² et un prix de 6980 €. Ce terrain est idéalement situé en vue de réaliser une aire de stationnement pour le cimetière,
- La parcelle AX 9 non loin du croisement du chemin du lac et du chemin de St Eloi, pour une surface de 798 m² et un prix de 1061 €. Ce terrain permettra de réaliser le bouclage routier des gites et des futures habitations du secteur.

Un emplacement réservé a été désigné dans le PLU pour la parcelle AS 44.

6-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l'unanimité.

11 – Protocole transactionnel SDIS contribution des Communes :

Rappel des faits : devant l'augmentation inconsidérée de la cotisation au SDIS, la commune a engagé une procédure contre celui-ci pour les années 2016 et 2017. La commune a gagné en première instance, jugement confirmé en appel pour 2016 et a gagné en premier jugement en 2017. Toutefois le SDIS dispose d'une possibilité de contraindre les communes à régler des cotisations selon les modalités de l'art. R.1424-32 du CGCT. Cette situation pourrait être très défavorable aux communes. Elle propose un protocole transactionnel pour 2016, la commune devait payer 80 914 € le protocole propose 62 599 €.

A partir de 2017, c'est la CCPV qui a pris la compétence et procède au règlement de l'ensemble des communes. Le protocole implique également une décote du montant global. Après concertation du cabinet d'avocat, il est conseillé d'accepter le protocole transactionnel.

7-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l'unanimité.

12 – Redevance RODP relative aux réseaux de communications électroniques :

Conformément au Décret D2005-1676 relatif au RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) due par les opérateurs propriétaires de communications électroniques du réseau, la commune est appelée à délibérer pour les tarifs maxima suivants :

- Artère aérienne = 40 €/km,
- Artère souterraine = 30 €/km,
- Emprise au sol = 20/m².
-

Il est demandé à l'assemblée de délibérer pour cette RODP.

8-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Vote à l'unanimité.

13 – Divers :

- Piscine : Pour le mois d’Août nous pouvons ouvrir les deux bassins il y a un Maitre-Nageur et un Surveillant de Baignade.
- City Stade : Encore des doléances envers le prestataire du changement de revêtement sur la qualité de son travail.
- Alpes de Lumière : 2 chantiers cette année : l’entrée du cimetière du Vieux Village et la cristallisation du rempart (chantier non réalisé en 2018 faute de jeunes bénévoles).
- Ecole : Mr le Maire a été convié à une réunion avec le DASEN de l’Académie à Néoules pour la mise en place de Petit Déjeuner à l’école. Devant la complexité de mise en œuvre, réticence de la commune pour mettre en place le petit déjeuner. Un courrier motivé du Maire sera adressé au DASEN.
- Bus scolaire : les maternelles ont de nouveau le droit de prendre le bus. Attente des modalités de remise en service des lignes de retour des collégiens et lycéens.
- Bilan Festival Mémoirel Maurice JANETTI :
 - Le 20 juillet Marcel AMONT environ 450 personnes.
 - Le 21 juillet Voix départementale environ 120 personnes église remplie.
 - Le 22 Juillet Groupe MEPHISTO environ 700 personnes.
- Saint Julien Plage : En cours. Le mois de juillet nous conforte sur l’absolue nécessité du dispositif de filtration et de sécurité.
- STEP : Le bureau d’études poursuit ses opérations de Maitrise d’Œuvre.
- Sécurisation Bourdas : début des travaux en Septembre ou Octobre.
- Dotation de Soutien à l’Investissement Local : La demande de subvention auprès de l’Etat pour Saint Julien Plage à hauteur de 275 000 € qui devait être le rattrapage de 2018 s’est soldé par un nouveau refus de subvention.
- Camion CCFF : pas de nouvelle de la demande de subvention à la région.
- AQUALTER : Mise en place de la nouvelle société.
 - Odeur d’égouts à Phéline à investiguer.
- Camping-Car Park : cela fonctionne correctement.
- Réorganisation collecte OM : des personnes récalcitrantes déplacent à nouveau les conteneurs, cela n’est pas acceptable.
- Taxe Générale sur les Activités Polluantes : elle va augmenter (loi) d’environ 8% par an jusqu’en 2025, il faut donc trier pour ne pas subir cette augmentation. La tonne d’OM va passer de 42 € actuels à 68 € en 2025 presque 60 % d’augmentation.

La séance est levée à 21h45.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Mairie de SAINT JULIEN' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '83560' in the center. The signature is written in a cursive style and appears to be 'Le Maire E. HUGOV'.